

SEANCE DU 29 MARS 2013

Le vingt-neuf mars deux mille treize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roland CORSAT, Maire, et sur sa convocation.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BEUCHAT, BOURDIC, BROCHARD, BUISSON, CASSE, CORSAT, COTTAZ, GUICHERD, LANFRAY, LELONG, PACCARD, ROESCH, ROSTAING, VERT.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs CROCHAT, GONZALES.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur BAILLY a donné pouvoir à Monsieur LELONG, Madame DEPLAGNE a donné pouvoir à Monsieur BUISSON, Monsieur ROUX a donné pouvoir à Monsieur BROCHARD, Monsieur PEVET a donné pouvoir à Monsieur ROSTAING.

Monsieur ANNEQUIN a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14/03/2013 est ensuite approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour supprimer un point inscrit à l'ordre du jour, à savoir « Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le centre de loisirs » et pour ajouter un point pour l'autoriser à contracter un emprunt. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour ces deux modifications.

ORDRE DU JOUR

I. Vote du compte administratif 2012 et du compte de gestion 2012 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 et le compte de gestion 2012 avec les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	1 595 701,23 €,
- Recettes :	1 953 727,71 €,
- Excédent :	358 026,48 €,

EN INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	1 067 685,70 €,
- Recettes :	918 618,55 €,
- Déficit :	149 067,15 €,

- Excédent antérieur reporté : 121 337,88 €,

- Excédent cumulé à reporter 2013 : 479 364,36 €.

Il répond aux questions posées et commente les chiffres inscrits au compte administratif. Il rappelle les dépenses d'investissement les plus importantes de l'année 2012 pour les bâtiments : l'installation du système d'ouverture des portes du gymnase, la construction de la remise pour les services techniques, celle de la cinquième classe de l'école maternelle, la rénovation de la cure. Il précise que certains de ces travaux ont été réalisés par les agents des services techniques.

Il rappelle également les différents projets d'amélioration de la voirie réalisés en 2012 comme par exemple le réaménagement du Chemin de la Peau de Loup, la création du parking des Terreaux, les travaux au hameau de Vachères, les trottoirs Rue de la Gare et Rue du Colombier.

Après énoncé des résultats, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur BOURDIC pour procéder au vote du compte administratif 2012 et quitte la salle du conseil.

Monsieur BOURDIC remercie Monsieur CORSAT d'avoir, cette année encore, suivi l'exécution du budget 2012 et préparé le budget primitif 2013.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2012 ci-dessus présenté,
- APPROUVE le compte de gestion 2012 du Trésorier de la Tour du Pin, identique au compte administratif.

II. Taux d'imposition 2013 :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une augmentation des taux d'imposition communaux de 10 % a été votée en 2009 et 2010 comme prévu en début de mandat du fait que ces taux n'avaient pas été augmentés depuis 1986.

La commission des finances propose, depuis 2011, de maintenir les taux votés en l'état et propose donc de conserver les taux 2012 pour l'année 2013, soit :

- Taxe d'habitation : 5,75 %,
- Taxe foncière (bâti) : 13,15 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 40,25 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de voter les taux d'imposition 2013 comme ci-dessus,
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2013.

III. Subventions scolaires 2013 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du budget primitif 2013, la commission des finances a décidé de voter les subventions scolaires pour l'année 2012-2013 pour les établissements extérieurs accueillant des enfants de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de voter les subventions suivantes, pour un montant total de 1 380,00 € :
 - MFR de Saint André le Gaz 60,00 €,
 - MFR de Chapeau Cornu 120,00 €,
 - MFR Le Village à Saint André le Gaz 180,00 €,
 - MFR Mozas 60,00 €,
 - MFR Coublevie 60,00 €,
 - Chambre des métiers de Vienne 720,00 €,
 - Lycée Agricole Privé Paul Claudel 60,00 €,
 - LEAP Vallons Bonnevaux 120,00 €.

- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2013.

IV. Affectation du résultat de fonctionnement 2012 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de fonctionnement cumulé, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2012, est excédentaire de 479 364,36 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE, conformément à l'instruction M14, d'affecter à l'investissement la somme de 400 000,00 €,
- DE CONSERVER en fonctionnement la somme de 79 364,36 €,
- DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2013.

V. Vote du budget primitif 2013 :

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif (BP) est voté par chapitre puis il le présente tel qu'il est proposé par la commission des finances, à savoir :

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	2 085 348,00 €
- Chapitre 011 – Charges à caractère général	496 400,00 €,
- Chapitre 012 – Frais de personnel	833 500,00 €,
- Chapitre 014 – Atténuation de produits	1 000,00 €,
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	167 550,00 €,
- Chapitre 66 – Charges financières	135 300,00 €,
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3 000,00 €,
- Chapitre 68 – Amortissements	83 598,00 €,
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	365 000,00 €.

Recettes :	2 085 348,00 €
- Chapitre 70 – Vente de produits	97 000,00 €,
- Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 411 880,00 €,
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	350 103,64 €,
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	130 000,00 €,
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels	2 000,00 €,
- Chapitre 013 – Atténuation de charges	15 000,00 €,
- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	79 364,36 €.

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 702 472,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	179 700,00 €,
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	30 000,00 €,
- Chapitre 204 – Subventions d'équipements versés	163 754,89 €,
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	96 150,00 €,
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours	644 791,00 €,
- Chapitre 001 – Déficit reporté	588 076,11 €.

Recettes :	1 702 472,00 €
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	528 300,00 €,
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement	32 574,00 €,
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	553 000,00 €,
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	140 000,00 €,
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	83 598,00 €,
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	365 000,00 €.

Monsieur le Maire commente les chiffres inscrits au BP et répond aux questions posées.

Il explique notamment qu'il n'y a pas de changements majeurs dans les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2013 par rapport à l'année 2012. Elles restent « dans le même ordre de grandeur ».

Concernant les recettes de fonctionnement, il précise que l'AEP rembourse les frais de chauffage au gaz à la Commune pour le chauffage de la cure.

Il explique ensuite que la dotation de compensation de la CCVT va diminuer du fait de la prise de compétence jeunesse par la Communauté de Communes. A l'inverse, celle-ci remboursera à la Commune les frais liés à la mise en œuvre de cette compétence puisque l'animation des 11-14 ans est toujours gérée par le centre de loisirs communal.

Il précise également que la dotation de solidarité va diminuer cette année du fait que la CCVT a modifié la clef de répartition de cette dotation à la suite de la demande des « petites communes » membres de la Communauté de Communes.

Des économies de fonctionnement seront réalisées en 2013 notamment en terme de frais de télécommunication (téléphones portables et internet). Les agents et les élus travaillent sur ces questions.

A l'inverse, certaines dépenses augmenteront en 2013 comme la participation au syndicat des collègues puisque, cette année, il a été décidé du remboursement de l'emprunt par anticipation.

Les charges de personnel augmenteront également du fait des contrats qui sont ou seront passés cette année pour pallier aux absences de certains agents. Dans le même temps, les remboursements liés à ces mêmes dépenses augmentent également : remboursement de l'assurance du personnel en cas d'arrêt de travail, versements de l'Etat pour les contrats aidés et remboursements de la Poste pour l'Agence Postale Communale (ceux-ci s'élevant à 990 € par mois).

Pour la section d'investissement, il répond également aux questions posées et commente les chiffres inscrits au budget.

En recettes, il explique notamment que la Commune devrait arriver à vendre la parcelle de terrain dont elle est propriétaire. Il commente le nombre et le montant des emprunts de la Commune et rappelle que la Commune respecte la norme réglementaire fixée par rapport à son budget et à sa capacité d'autofinancement.

Il rappelle le principe de fonctionnement de la ligne de trésorerie qui permet de débloquer des fonds en attendant de percevoir le FCTVA (le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement qui est perçu deux ans après la réalisation des dépenses).

En dépenses, Monsieur le Maire donne des exemples d'achats ou travaux qui seront réalisés en 2013 : changement du panneau 50 km/h à Coiranne, rénovation des jeux du jardin de ville, remise aux normes de certaines armoires électriques, achat d'un défibrillateur qui sera posé sur le mur de la mairie, achat d'une « fraise à neige » pour le déneigement et d'un véhicule pour les services techniques en remplacement d'un véhicule qui sera mis au rebut après 20 ans de service. Autre exemple, afin de pouvoir répondre au mieux aux questions des administrés et de déterminer les zones « dangereuses », un compteur de véhicules a été acheté début 2013 dans l'objectif de faire des mesures des passages des véhicules.

Il commente ensuite les dépenses afférentes aux différents travaux pour lesquels on peut citer : les aménagements ou rénovation de certains bâtiments réalisés par les services techniques, la mise aux normes du parafoudre de l'église, les travaux de rénovation du plafond du restaurant scolaire pour améliorer son isolation phonique, la fin des travaux de la cinquième classe de l'école maternelle ou encore des travaux en matière d'accessibilité au public qui seront réalisés dans certains bâtiments.

Concernant la voirie, Monsieur le Maire donne quelques exemples de travaux qui seront effectués : réaménagement d'une partie de la voirie au hameau du Bois, réfection de l'impasse de l'Agence Postale Communale et la cour de la bibliothèque et de la Rue de la Fabrique. Un éclairage public sera installé au parking des Terreaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- VOTE le budget primitif 2013 tel qu'il a été proposé par la commission des finances et présenté ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VI. Demande de subvention au SEDI :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a droit à 21 400 € maximum de subventions par an (25% du montant total des dépenses) pour les travaux de remises aux normes électriques et d'éclairage public.

Cette année, des travaux sont prévus dans les secteurs suivants pour les montants précisés ci-dessous :

- Mise en conformité de l'armoire de la Peau de Loup : 3 140 €,
- Mise en conformité de l'armoire de la Rue du Revol : 3 750 €,
- Mise en conformité de l'armoire du poste Gare : 2 040 €,
- Eclairage public du parking des Terreaux : 3 008 €,
- Eclairage public Rue de la Gare : 1 410 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de demander une subvention au SEDI pour les travaux précités,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VII. Autorisation à Monsieur le Maire pour le lancement d'un emprunt :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de contracter un emprunt de 300 000 € afin de financer les projets d'investissement prévus pour l'année 2013.

La commission des finances a étudié les différentes offres transmises par les organismes financiers et retient la proposition de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la plus avantageuse avec les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 300 000 €
- Durée de remboursement : 15 ans
- Taux d'intérêt (fixe) : 4,30 %
- Echéance (constante) : trimestrielle
- Montant des échéances : 6 810,57 €
- Frais de dossier : 300,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un prêt de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat aux conditions ci-dessus,
- L'HABILITE à procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

VIII. Questions diverses :

- **Recrutement du responsable des services techniques spécialiste des espaces verts :** Monsieur le Maire explique que la commission recrutement a décidé de retenir la candidature de Monsieur Christian CHEMIN. Ce dernier va débiter son travail au service de la Commune le 2 mai prochain. Le lycée horticole va procéder à partir de la semaine prochaine à quelques plantations d'arbustes dans certains massifs avant que Monsieur CHEMIN ne prenne ensuite le relais pour le fleurissement communal.

- **Association AuTour** : Monsieur le Maire explique que cette association organise une projection de film Vélotoxia le lundi 8 avril prochain à 19h30 à LA CHAPELLE DE LA TOUR. Tous les élus sont invités à cette projection.

- **Comité de suivi du centre d'enfouissement technique** : La date du prochain comité qui sera proposée à VEOLIA pour le comité de suivi est fixée au vendredi 26 avril prochain.

- **Dates de fermeture à la circulation des passages à niveau** : Monsieur ANNEQUIN donne les dates que lui a transmises la SNCF :

- Passage 29 : Chemin de Chavanne : du jeudi 18/04 à 18h00 jusqu'au vendredi 21/06 à 12h00,
- Passage 30 : A la Plaine du Var : du jeudi 18/04 à 18h00 jusqu'au mardi 25/06 à 12h00,
- Passage 31 : A la gare : du vendredi 19/04 18h00 jusqu'au mardi 25/06 à 12h00.

- **Travaux dans les différents bâtiments communaux** : Monsieur ANNEQUIN donne des précisions quant à l'avancée des travaux :

- Ceux de l'école maternelle sont presque terminés. Il ne reste plus qu'à réinstaller les jeux, remettre les clôtures en place, etc.
- Les agents des services techniques poursuivent l'aménagement d'un local de stockage du matériel et l'installation de sanitaires dans le nouveau local.

- **Travaux de voirie** : Monsieur ANNEQUIN donne des précisions quant à l'avancée des travaux en cours :

- Des tuyaux ont été changés par les agents communaux pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales Chemin des Guerres et Chemin de la Croix de Fer.
- Le rebouchage des trous dans l'enrobé sera fait prochainement.
- Deux poteaux anti-stationnement restent à poser à Vachères.

- **Eclairage public Chemin des Vernes** : Monsieur ANNEQUIN explique que le problème d'éclairage public s'explique par le fait que le fusible associé à cette portion de voirie « saute » du fait de la puissance trop importante qui est demandée au niveau du transformateur. Il ajoute qu'il attend une réponse d'EDF pour savoir ce qui va être fait pour remédier au problème.

- **Modification des délégués des communes à la CCVT** : Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la réforme territoriale, le nombre de délégués à la Communauté de Communes devra diminuer pour passer de 40 actuellement à 30. De même, le nombre de Vice-Présidents devra également diminuer pour passer de 9 à 6. La réforme prévoit une dérogation à ce principe, permettant d'augmenter de 25% le nombre de délégués et de Vice-Présidents. Dans ce cas, le nombre de délégués serait de 37 pour 9 Vice-Présidents.

Une réunion des maires est prévue en avril prochain. Une délibération sera ensuite prise par le Conseil Communautaire.

Monsieur CORSAT et les Adjointes proposent de ne pas demander de dérogation puisque, dans ce cas, la mise en œuvre de la réforme sera simple : chaque commune aura un délégué de moins. Dans le cas contraire, il faudra déterminer lesquelles des 10 communes auront un délégué de moins.

Monsieur le Maire ajoute que cette décision doit être prise et sera appliquée dès 2014 lors des prochaines élections municipales. Lors de ces élections les délégués à la CCVT seront désignés par fléchage sur les bulletins de vote des différentes listes qui se présenteront

Fin de la séance à 20h35

Prochain Conseil Municipal le 17/04/2013 à 19h00